

# Procès-verbal

## Séance du Conseil stratégique

<b>Date et lieu</b>	05.02.2021, 10h45 – 12h40 En ligne sur Microsoft Teams
<b>Membres</b> ayant le droit de vote	Christian Plüss, PAG, vice-président a. i. Cornelia Mellenberger, CFF Dominik Brühwiler, ZVV Ralf Eigenmann, VBSG Roman Gattlen, BERNMOBIL Severin Rangosch, Aargau Verkehr AG (AVA) Urs Kessler, JB Andreas Büttiker, BLT Fernando Lehner, MGB Denis Berdoz, TPG Serge Collaud, TPF
<b>Asseseurs</b>	Pierre-André Meyrat, OFT Mirjam Bütler, CTP Ueli Stückelberger, UTP Helmut Eichhorn, Alliance SwissPass
<b>Gestion des organes</b>	Bruno Lehmann, Alliance SwissPass
<b>Invités</b>	Ninja Versteeg, PAG Thomas Ammann, Alliance SwissPass Kathrin Räss, Alliance SwissPass (point 7) Daniel Auf der Maur, Alliance SwissPass (point 13) Armin Weber, CFF, président de la KoM (point 13) Alberto Bottini, CFF, président de la KoV (point 13) Ueli Reinert, RBS, président de la KKV (point 13) Alain Borruat, TPG, président de la KIT (point 13)
<b>Excusés</b>	-
<b>Prochaine séance</b>	29.4.2021, 9h15 – 13h15 Alliance SwissPass, Länggassstrasse 7, 3012 Berne ou en ligne sur Microsoft Teams

## Ordre du jour

1	Mot de bienvenue et communications du président	3
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020	3
3	Prise de connaissance des décisions par voie de correspondance	3
4	Présidence du CS et prochaines étapes	4
5	Élection du représentant de PAG à la KIT	7
6	Informations des commissions, de l'organe de gestion et des objets actuels	7
7	GITA: approbation du mandat de projet et grille d'évaluation des objectifs	8
8	Approbation de l'étude de marché	10
9	Gestion des recettes post-coronavirus (EMCO)	11
10	Arrêt de la mise en œuvre du branding du SDN	12
11	Révision de NOVA par le CDF: rapport final	13
12	Conditions d'utilisation de NOVA 3.0: base de discussion pour le secrétariat de la COMCO	14
13	Mesures d'économies dans le budget 2021	16
14	Divers et répertoire des objets	19

## 1 Mot de bienvenue et communications du président

Après d'intenses ateliers virtuels les 4 et 5 février 2021, Christian Plüss souhaite aux participants la bienvenue à la première séance de l'année du Conseil stratégique.

Les points suivants ont été approuvés sur eDecide préalablement à la séance: approbation du procès-verbal de la dernière séance (point 2), approbation de l'étude de marché (point 8) et arrêt de la mise en œuvre du branding du SDN (point 10). La gestion des recettes post-coronavirus (EMCO, point 9) et le rapport final de la révision de NOVA par le CDF (point 11) ont fait l'objet d'une prise de connaissance par eDecide. Ces points ne seront donc pas traités lors de la présente séance.

## 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020

### Description

Le procès-verbal de la séance du CS du 15 septembre 2020 doit être approuvé.

### Discussion

Approbation par eDecide; la discussion n'est pas demandée.

### Décision: approbation

Décision via eDecide. Membres élus: 11. Voix exprimées: 9 – Andreas Büttiker et Serge Collaud n'ont pas participé au vote. Vote: 81,25 % de oui / 0,00 % de non / 18,75% d'abstentions. **Résultat: approbation par 100,00 % de oui.**

Le Conseil stratégique

1) approuve le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020.

### Annexe

02 Protokoll SR vom 11.12.2020

## 3 Prise de connaissance des décisions par voie de correspondance

### Description

L'enquête générale au sein du Service direct national et le vote par voie de correspondance de l'Assemblée des communautés consacrées aux deux élections complémentaires au Conseil stratégique ont eu lieu en parallèle du 15 décembre 2020 au 21 janvier 2021. La désignation de Dominik Brühwiler (ZVV) et de Serge Collaud (TPF) ayant été confirmée par les deux organes, ces deux personnes sont élues avec effet immédiat au Conseil stratégique.

La participation aux votes s'est montée à 51,7 % dans le Service direct national et à 94 % dans les communautés.

### Discussion

La discussion n'est pas demandée.

## Prise de connaissance

Le Conseil stratégique

- 1) prend connaissance des résultats de l'enquête générale au sein du SDN et de la décision par voie de correspondance de l'Assemblée des communautés concernant les élections complémentaires au Conseil stratégique.

## Annexe

03 Info Ergebnisse Gesamtumfrage NDV+Versammlung Verbände

## 4 Présidence du CS et prochaines étapes

### Description

Christian Plüss résume la situation: le Conseil stratégique s'est exprimé à plusieurs reprises en faveur de l'élection du président et de la modification correspondante de la C500, ceci pour la dernière fois lors de sa séance du 11 décembre 2020. Comme demandé, l'OFT a été prié par courrier de formuler une position officielle concernant la présente affaire avant la mi-janvier 2021. La réponse de l'OFT a été présentée au Conseil stratégique pour prise de connaissance. L'OFT répond comme suit:

«Les points suivants doivent être remplis afin que nous puissions nous exprimer sur les propositions de modifications:

- Nous vous prions de procéder à une mise au concours selon l'article 3.2.4.5 de la C500.
- De plus, nous vous demandons de démontrer comment vous comptez assurer l'égalité de traitement entre le SD national et les communautés de la part du Conseil stratégique que nous exigeons jusqu'à l'échéance de l'approbation à durée limitée de la C500.
- L'Alliance SwissPass soumet une proposition à l'OFT concernant la manière d'adapter la C500 afin d'éviter que, lors de la prise de décisions, l'équilibre des voix entre les représentants du SD national et les communautés régionales ne soit pas modifié par l'élection d'un président externe. Dans ce contexte, il y a également lieu de démontrer comment l'indépendance de la présidente ou du président peut être garantie vis-à-vis des intérêts des commanditaires et/ou des communautés.»

Le Conseil stratégique discute de la suite des opérations.

### Discussion

Andreas Büttiker se montre étonné et quelque peu perplexe. Le Conseil stratégique fonctionne depuis plus d'une année et demie avec un président par intérim et le sujet a été intensément traité et discuté pendant cette période. La branche a été questionnée quant à l'identité de la personne qui pourrait assumer cette fonction et aurait suffisamment de temps pour le faire. Un profil d'exigences en a résulté. La vacance a également été signalée au sein du comité de l'UTP et un appel a été lancé. De plus, une délégation de nomination a contacté certaines personnes. Une très large évaluation a donc été effectuée. À l'issue de ce processus, nous avons trouvé une personne, l'avons élue à l'unanimité et avons clarifié la question de son indépendance. Andreas Büttiker ignore quelle valeur ajoutée une mise au concours formelle devrait apporter. Le cercle de personnes répondant au profil d'exigences est limité. Le risque est de tomber dans des formalités exagérées. Nous devons veiller à conserver notre capacité d'action. Il semble également important de souligner que l'OFT relie et mélange la question de la présidence à d'autres sujets qui n'ont aucun lien. Nous aborderons ces points de façon séparée.

Pierre-André Meyrat soutient que la perplexité du Conseil stratégique ne peut pas être transférée à l'OFT. Le Conseil stratégique attend de l'OFT qu'il résolve les problèmes de l'Alliance SwissPass et approuve les modifications de la réglementation. L'OFT ne nie pas qu'il est difficile de trouver la personne adéquate. Mais rien n'a été fait du côté de l'Alliance SwissPass entre le premier et le deuxième courrier: des propositions plus concrètes étaient attendues. Andreas Büttiker a indiqué qu'une déclaration d'indépendance avait été émise, mais l'OFT ne l'a jamais vue. La manière dont les points critiques doivent être résolus n'a pas non plus été démontrée à l'OFT. Encore une fois, il s'agit d'un problème de la branche et c'est à celle-ci de trouver une solution.

Andreas Büttiker précise ses propos et refuse la constatation selon laquelle la branche ne propose pas de solutions. Nous avons une solution décidée plusieurs fois à l'unanimité. La perplexité provient du traitement de la réponse de l'OFT. Une discussion personnelle a eu lieu entre l'Alliance SwissPass et l'OFT. Pourquoi la position de l'OFT n'a-t-elle pas déjà été présentée à ce moment-là? Nous avons trouvé une solution acceptable qui peut être aisément mise en œuvre moyennant une simple adaptation de la C500. Andreas Büttiker répète trouver très délicat que la question de l'intégration entre les communautés et le SDN soit posée en lien avec la succession à la présidence. Tout compte fait, le président est une personne et les décisions sont prises par l'ensemble du Conseil stratégique.

Pierre-André Meyrat maintient que l'OFT souhaite depuis le premier jour l'égalité de traitement entre le SDN et les communautés. Il nous a toujours été dit que cela arriverait, ou peut-être, ou peut-être pas. Maintenant, pour la première décision difficile de l'Alliance SwissPass, c'est une personne issue d'une communauté qui est proposée. Aujourd'hui déjà, les communautés sont trop avantagées dans l'Alliance SwissPass.

Ralf Eigenmann confirme que les questions de l'égalité de traitement et de la présidence ne doivent pas être mélangées. L'égalité de traitement des communautés a une raison juridique. Tous les membres de l'Alliance SwissPass sont également membres du SDN, mais nous ne sommes pas tous membres des différentes communautés. C'est pourquoi nous avons une autre organisation juridique et chaque communauté a une forme juridique différente. Il n'est pas si simple de résoudre ce problème, raison pour laquelle il existe deux organes suprêmes dans la C500, à savoir l'Assemblée des communautés et l'enquête générale dans le SDN. Une simplification de la gouvernance est souhaitable dans le développement futur de l'Alliance SwissPass. Cela ne se fera cependant pas par la contrainte.

Severin Rangosch demande à Pierre-André Meyrat si l'OFT accepterait un président issu du CS actuel, même s'il représentait une communauté. Pierre-André Meyrat répond par l'affirmative, cela étant prévu ainsi par la C500.

Christian Plüss explique que cette recherche a déjà été effectuée au sein du Conseil stratégique. Il ne juge pas judicieux d'effectuer un nouveau tour de recherche. Il est du même avis qu'Andreas Büttiker. Nous sommes à la recherche d'une solution et si d'autres points doivent être clarifiés dans cette optique, p. ex. une pondération des voix, nous nous y attellerons. Mais seulement si cela est opportun, et pour ce faire nous avons besoin de connaître les attentes concrètes de l'OFT.

Pierre-André Meyrat souligne qu'il est avant tout question de l'équilibre du système. Il a fallu beaucoup de temps pour y arriver et pour définir et approuver les dispositions dans la C500. Cet équilibre est remis en question avec cette décision. Il y a par conséquent lieu de proposer des contre-mesures permettant de le maintenir.

Andreas Büttiker indique que la C500 empêche l'élection au CS de deux représentants d'une même communauté. Et c'est précisément ce que nous voulons changer pour la présidence. Serait-il acceptable pour l'OFT que le président n'ait pas le droit de vote? Pierre-André Meyrat répond que cela serait une approche possible. Il répète la critique selon laquelle aucune proposition de solution concrète telle que, p. ex., celle du renoncement au droit de vote pour le président n'ait été faite jusqu'ici. Si de véritables propositions de solution étaient présentées, il serait possible de les évaluer.

Helmut Eichhorn explique qu'il existe déjà dans la C500 plusieurs dispositions prévenant un tel risque. Il indique à titre d'exemples que les décisions du Conseil stratégique sont attaquables ou que des personnes peuvent se récuser. Il n'existe pas formellement de pondération entre SDN et communautés au Conseil stratégique, mais plutôt une approche par secteurs. Quels membres représentent les communautés et lesquels représentent le SDN n'est donc pas clairement définissable à l'heure actuelle et devrait être discuté en cas de besoin.

Pierre-André Meyrat souligne une nouvelle fois que l'OFT aurait attendu ce qu'il se passe ici et maintenant dans cette discussion. L'OFT attend des arguments pour la solution ainsi que des dispositions et des assurances garantissant l'équilibre du système. Dire «c'est la seule solution» n'est pas suffisant.

Serge Collaud trouve qu'une organisation sans président est très délicate à conduire. Il propose de continuer à avancer en vue de l'élection à la présidence et de discuter des propositions au sein d'une délégation.

Mirjam Büttler constate que l'OFT ne se sent pas consulté. À son avis, il s'agit d'y remédier. Elle est très critique vis-à-vis d'un président sans droit de vote. Un président fournit beaucoup de travail avant et pendant une séance. Pouvoir l'animer sans pouvoir voter à la fin n'est pas correct. De plus, il faudrait clarifier qui aurait la voix prépondérante en cas d'égalité.

Christian Plüss résume: afin de ne pas s'épuiser en discussions inutiles, les arguments en faveur de solutions ainsi que pour des dispositions et garanties assurant l'équilibre du système doivent être discutées et réunies en petit comité. Nous consulterons ensuite l'OFT avec le résultat en main. Pierre-André Meyrat approuve cette manière de faire et répète que les chances de succès seront les meilleures si l'Alliance SwissPass justifie bien le processus.

Helmut Eichhorn propose d'élaborer l'argumentaire au sein du Conseil stratégique complété d'Andreas Büttiker pour cette question. Dominik Brühwiler indique qu'il se retirerait des discussions sur cette problématique si cela était souhaité.

Pour Christian Plüss, ce travail ne doit pas être effectué par le Conseil stratégique, mais par la délégation de nomination. Outre Andreas Büttiker, Fernando Lehner est également disposé à collaborer. En tant que président par intérim, Christian Plüss y siègera également. La délégation ad hoc pour l'élaboration de l'argumentaire est ainsi constituée.

### **Décision: approbation**

Membres élus: 11. Voix exprimées: 11. Vote: 100,00 % de oui | 0,00 % de non | 0,00 % d'abstentions.

**Résultat: approbation par 100,00 % de oui.**

#### Le Conseil stratégique

- 1) décide d'élaborer à l'intention de l'OFT un argumentaire dans lequel
  - a) la solution prévue est présentée;
  - b) des dispositions et des garanties permettant de maintenir l'équilibre du système sont présentées;
- 2) charge la délégation ad hoc composée de Christian Plüss, Andreas Büttiker et Fernando Lehner d'élaborer l'argumentaire avec le soutien de la direction de l'organe de gestion.

## 5 Élection du représentant de PAG à la KIT

### Description

Lors de la séance de la KIT du 15 janvier 2021, CarPostal SA a informé que la représentation de l'entreprise à la KIT devait être redéfinie à la suite de changements internes. La représentation était jusqu'ici assurée par Reto Trachsel. La suppléance, dont PAG bénéficie en tant que membre avec siège fixe selon la C500, incombait à Matthias Leffler.

PAG nomme à présent Matthias Leffler en tant que représentant à la KIT. La suppléance est désormais assumée par Reto Trachsel. Selon la C500, ch. 3.2.5.5, let. 6), cette désignation doit être confirmée par le Conseil stratégique.

La KIT a été informée de ce changement lors de sa séance du 15 janvier 2021 et le soutient.

### Discussion

Approbation sur eDecide; la discussion n'est pas demandée.

### Décision: approbation et élection

Décision via eDecide. Membres élus: 11. Voix exprimées: 9 – Andreas Büttiker et Serge Collaud n'ont pas participé au vote, ce qui est compté comme abstention, et les abstentions comptent comme voix contre lors d'élections. **Résultat: 9 oui | 2 non.**

Le Conseil stratégique

- 1) élit Matthias Leffler avec effet immédiat en tant que représentant de PAG à la KIT;
- 2) élit Reto Trachsel avec effet immédiat en tant que suppléant de Matthias Leffler à la KIT.

### Annexe

05 Antrag Wahl Vertretung PAG in die KIT

## 6 Informations des commissions, de l'organe de gestion et des objets actuels

### Description

Helmut Eichhorn récapitule les principales informations des commissions, de l'organe de gestion et celles concernant les objets actuels.

## Discussion

Urs Kessler expose que l'intégration totale de plus en plus répandue d'entreprises de transport touristiques au champ d'application AG entraîne un transfert de recettes des entreprises ayant droit à l'indemnité vers celles n'y ayant pas droit. Dans la répartition des recettes, il existe des inégalités entre les différents secteurs de trafic du fait des tarifs normaux élevés dans les ET touristiques. Lors d'un vote consultatif à la KoM, toutes les ET à une abstention près se sont exprimées en faveur d'un plafonnement des parts des ET touristiques. L'OFT rejette cette solution de branche judicieuse. L'évolution de l'AG vers un abonnement toujours plus fortement axé sur les loisirs est-elle la bonne? Une discussion stratégique de fond doit avoir lieu à propos de l'AG compte tenu de la grande importance du sujet. Dans ce cadre, les principales questions portent sur le prix, le champ d'application et la clé de répartition. Urs Kessler prie l'organe de gestion d'intégrer ce sujet au programme de la prochaine séance du Conseil stratégique.

Cornelia Mellenberger annonce que le mandataire prévoit une vue d'ensemble de l'évolution de l'assortiment pour ce printemps. Elle propose de discuter du sujet à cette occasion.

## Prise de connaissance

Le Conseil stratégique

- 1) prend connaissance des informations.

## Annexe

06 Infos aus den Kommissionen und der GS

## 7 GITA: approbation du mandat de projet et grille d'évaluation des objectifs

### Décision

L'objectif principal du projet GITA est de faire approuver un concept initial de système tarifaire intégré destiné à la formation des prix des billets unitaires du trafic normal et qui soit orienté sur la clientèle.

Lors de la phase d'analyse, on a constaté qu'il serait très compliqué, voire impossible, de trouver un consensus du fait de conflits dans les exigences tirées des axes stratégiques et des réserves existantes. Les axes stratégiques ont par conséquent été revus, et le mandat de projet adapté. Ces modifications ont été saluées par le Conseil stratégique lors de sa séance du 11 décembre 2020. Le mandat de projet a à présent été finalisé en vue de son approbation. Avant cela, la situation de départ avait été examinée de manière critique avec le comité Stratégie. Le Conseil stratégique a confirmé la position de ce dernier selon laquelle il faut donner la liberté au projet d'utiliser le développement d'une base nationale pour la logique de formation des prix comme base à l'élaboration d'une vision. Cela a aussi été ancré dans les axes stratégiques. Pour ce qui est de la fixation des prix, il faut garder une autonomie maximale, et en ce qui concerne l'assortiment, une certaine autonomie. Par ailleurs, le Conseil stratégique a approuvé lors de sa séance du 11 décembre 2020 que soient établies non seulement des variantes de développement du système actuel, mais aussi une vision entièrement nouvelle (*greenfield*). Cela demande d'ouvrir davantage le champ des solutions.



Une grille d'évaluation a été créée afin de permettre de comparer les objectifs. Un condensé de cette grille est joint à la présente proposition. Les objectifs doivent être développés de façon à permettre une décision sur différentes variantes. L'élaboration détaillée aura seulement lieu une fois la variante choisie. L'objectif de l'évaluation est de permettre une comparaison (plutôt) qualitative des objectifs sans déjà procéder à une évaluation mathématiquement exacte.

Rien n'a changé à l'objectif de faire répondre le système intégré à la vision de l'Alliance SwissPass d'un accès simple aux TP suisses et de mettre en œuvre de façon optimale les axes stratégiques désormais révisés de l'Alliance SwissPass. Malgré la révision du planning, le calendrier devrait pouvoir être tenu. Une adaptation du budget du projet n'est pas non plus de rigueur. La révision du mandat de projet a toutefois permis de clarifier les rôles au sein de l'organisation de projet. L'accompagnement étroit par le comité Stratégie s'est révélé utile. En tant que commission spécialisée, la KoM devient un comité de consultation (*sounding board*) suivant le projet. On renonce à l'ancien groupe d'accompagnement, et la direction de projet n'est plus répartie entre trois parties. Des discussions sont actuellement menées avec la CTP et l'OFT quant à l'implication des commanditaires qui devrait avoir lieu au niveau du comité Stratégie. Pour toutes les parties prenantes, il est important que le rôle de ce groupe d'accompagnement (*sounding board*) des commanditaires soit clairement défini. Cela sera particulièrement important lorsque les conséquences sur la répartition des recettes deviendront évidentes.

## Discussion

Pierre-André Meyrat explique que l'approche «*greenfield*» ne doit pas retarder l'échéancier des autres travaux. Il a l'impression que cette approche suit un autre calendrier. Kathrin Räss indique que l'équipe de projet travaille d'arrache-pied sur le sous-projet «Poursuite du développement» et que l'on souhaite tenir l'échéancier initial. On examine actuellement si un cadre similaire est réalisable pour l'approche «*greenfield*». Il est important que le sous-projet «Poursuite du développement» évolue en direction d'un objectif à long terme et puisse être intégré comme tel.

Dominik Brühwiler a remarqué à la suite de l'atelier du 4 février 2021 que l'approche «*greenfield*» adoptait de manière radicale le point de vue de la clientèle. Un tel point de vue comprend notamment la solution de distribution, car elle constitue l'interface avec les clients. D'autres travaux sont consacrés aux prix. Dominik Brühweiler ne sait pas comment combiner ces éléments et a certains doutes à ce sujet. Kathrin Räss affirme qu'aucun développement n'est prévu du point de vue de la distribution, GITA est un projet tarifaire.

Cornelia Mellenberger propose de supprimer les parenthèses rouges dans l'illustration de l'organisation. Le comité directeur de l'UTP et les commanditaires ne peuvent pas être traités comme un tout, les organes doivent être considérés un par un. Kathrin Räss indique que les parenthèses rouges n'existent pas sur le plan organisationnel et que cela figure correctement dans la proposition de projet.

### Décision (à l'unanimité)

Membres élus: 11. Voix exprimées: 11. Vote: 100,00 % de oui | 0,00 % de non | 0,00 % d'abstentions.

**Résultat: approbation par 100,00 % de oui.**

Le Conseil stratégique

- 1) approuve la proposition de projet révisée;
- 2) approuve les critères d'évaluation des objectifs;
- 3) prend connaissance des discussions concernant l'implication des commanditaires.

### Annexes

07 Antrag GITA\_Genehmigung PA + Bewertungsraster Zielbilder

07\_Beilage1\_GITA\_Revidierter PA

07\_Beilage2\_GITA\_Bewertungskriterien Zielbilder

## 8 Approbation de l'étude de marché

L'étude de marché a été approuvée lors de la séance de la KoM du 13 décembre 2019 en tant qu'élément du projet Stratégie 2025. Elle devait identifier les problèmes et les difficultés de nos clients quant au système de tarifs et d'assortiment. Dans ce cadre, des données existantes provenant de réclamations de clients ont été analysées, validées dans le cadre d'une enquête qualitative menée auprès de clients, puis complétées et enfin quantifiées sous forme d'un sondage représentatif.

Les résultats de cette étude de marché sont à la disposition du Conseil stratégique. Les principaux enseignements en sont présentés ici et doivent désormais servir de base aux projets de la branche et à GITA en particulier.

D'autres analyses et interprétations sont possibles en tout temps et peuvent être demandées par tous les membres de l'Alliance SwissPass.

Il y a lieu de souligner les points suivants:

**Direction neutre du projet:** l'exécution de l'étude a été coordonnée par l'organe de gestion afin de garantir la neutralité des résultats. L'organe de gestion a reçu le soutien de deux spécialistes en études de marché, Alexandra Zaugg (CFF) et Kathrin ter Hofte (ZVV). La charge de travail et la complexité du projet étaient immenses et nous remercions sincèrement ces deux personnes.

**Délais:** les délais prévus à l'origine n'ont pas pu être tenus du fait de la pandémie de Covid-19. L'enquête a été effectuée lorsqu'un nombre défini de voyageurs a été atteint et a été réalisée de manière à fournir des résultats représentatifs.

**Budget:** le plafond de coûts de 132 000 francs prévu dans le cadre du budget du projet de stratégie a été utilisé à 81 % (106 733 francs). Une facture finale d'environ 10 000 francs pour l'évaluation est encore due à l'heure actuelle.

Le Conseil stratégique est à présent chargé d'approuver les évaluations de l'étude de marché et donc de conclure l'étude de marché dans le contexte de la Stratégie 2025.

## Discussion

Approbation sur eDecide

Urs Kessler signale avoir remarqué en consultant les résultats un point particulièrement important qui le laisse songeur. Environ un quart des clients ont acheté un mauvais billet unitaire au cours de l'année dernière. Il s'agit de garder un œil sur ce problème.

Ralf Eigenmann indique que la constatation d'Urs est l'une des justifications du projet GITA et que ce problème doit être résolu dans ce cadre.

## Décision

Décision via eDecide. Membres élus: 11. Voix exprimées: 9 – Andreas Büttiker et Serge Collaud n'ont pas participé au vote. Fernando Lehner et Denis Berdoz s'abstiennent. Vote: 75,00 % de oui / 0,00 % de non / 25,00 % d'abstentions. **Résultat: approuvé par 100,00 % de oui.**

Le Conseil stratégique

- 1) approuve l'évaluation de l'étude de marché.

## Annexes

08 Antrag Freigabe Marktforschung

08\_Beilage Ergebnisse Marktforschung

## 9 Gestion des recettes post-coronavirus (EMCO)

### Description

Le mandataire CFF livre des informations quant à la future séparation de la garantie des recettes en deux étapes et à l'application correspondante de la planification du marketing 2021 approuvée par la KoM le 13 janvier. Le mandataire évoque également la deuxième phase de diminution de la demande, qui se répercute à présent fortement sur le nombre d'abonnements en circulation. Le nombre de voyageurs reste stable à un faible niveau. À l'heure actuelle, les prévisions tablent sur un dépassement des recettes de 2019 en 2024 seulement.

### Discussion

Prise de connaissance sur eDecide; la discussion n'est pas demandée.

### Prise de connaissance

Le Conseil stratégique

- 1) prend connaissance de l'application de la planification du marketing dans le contexte du coronavirus;
- 2) prend connaissance de l'état actuel du «*likely case*»;
- 3) prend connaissance de la rétrospective 2020 et des perspectives 2021 du marketing.

## Annexe

09 Info Ertragsmanagement Corona

## 10 Arrêt de la mise en œuvre du branding du SDN

### Description

Lors de sa séance du 6 mars 2019, le StAD avait approuvé le nouveau «branding du SDN» en guise de solution transitoire. Sa mise en œuvre devait être coordonnée avec le développement de swisspass.ch d'une plateforme de gestion des abonnements à une plateforme d'information et d'inspiration ainsi qu'avec le référencement complet des billets unitaires sur le SwissPass.

La décision de la KoM prise le 21 août 2020 de stopper le préprojet de révision de swisspass.ch a mis fin à une condition importante de la mise en œuvre du branding du SDN. Le groupe de travail «Branding des TP» s'est largement penché sur les conséquences de cette décision sur l'introduction du branding du SDN et sur les options possibles. Il a tenté d'évaluer les options en toute neutralité, quand bien même le résultat pourrait contrevenir à la position de certaines ET et communautés. Le groupe est finalement parvenu aux conclusions suivantes:

- 1) Le branding du SDN tel qu'approuvé par le StAD ne peut pas être mis en œuvre de sorte à être compris par la clientèle.
- 2) Il n'y pas d'autres options pertinentes pouvant être comprises par la clientèle.
- 3) Dans l'actuelle situation financière difficile en raison du Covid-19, adapter le branding n'est opportun ni en termes économiques (coûts et potentielle baisse des recettes) ni en termes politiques (les bailleurs de fonds ne voudront pas assumer les coûts). De plus, le public et en particulier les clients ne comprendraient pas un tel changement («pour ça, ils ont de l'argent»).

Par conséquent, le groupe de travail «Branding des TP» recommande au Conseil stratégique de suivre sa proposition d'arrêter les travaux relatifs au branding du SDN et de maintenir le statu quo. La KoM a traité la proposition lors de sa séance du 13 janvier 2021 et la soutient en ajoutant que la poursuite du branding conformément au statu quo correspond aux orientations stratégiques de l'Alliance SwissPass approuvées le 27 avril 2020.

### Discussion

Approbation sur eDecide; la discussion n'est pas demandée.

### Décision: approbation

Décision via eDecide. Membres élus: 11. Voix exprimées: 9 – Andreas Büttiker et Serge Collaud n'ont pas participé au vote. Ralf Eigenmann refuse la proposition et Denis Berdoz s'abstient. Vote: 75,00 % de oui / 6,25 % de non / 18,75 % d'abstentions. **Résultat: approbation par 92,31 % de oui.**

#### Le Conseil stratégique

- 1) décide de ne pas mettre en œuvre la décision «Branding du SD» du StAD du 6 mars 2019;
- 2) décide de poursuivre le branding selon le statu quo, ce qui correspond aux orientations stratégiques de l'Alliance SwissPass.

### Annexe

10 Antrag Abbruch Umsetzung NDV-Branding

## 11 Révision de NOVA par le CDF: rapport final

Au premier trimestre 2019, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a procédé à une évaluation des applications IT auprès du développeur et exploitant de la plateforme NOVA, les CFF. L'évaluation portait principalement sur la garantie du calcul correct des offres, le décompte correct et intégral des prestations et les mesures prises pour assurer la fiabilité de l'exploitation de la plateforme et de ses fonctions.

Dans son rapport du 2 juillet 2019, le CDF atteste à l'intention du mandataire:

«Le CDF juge majoritairement adéquates les mesures prises pour garantir un calcul des offres et un décompte des prestations corrects. D'importantes améliorations sont cependant nécessaires dans l'assurance qualité et la transparence de la gestion des modifications. La transmission à SAP des prestations vendues et décomptées via NOVA s'effectue de manière correcte et complète.»

Le CDF a émis sept recommandations dans son rapport. Un rapport intermédiaire a déjà été présenté lors de la séance du CS du 11 décembre 2020 sous le point «Prüfung / Revision NOVA Plattform». Sur cette base, le mandataire a mis en œuvre les mesures suivantes:

Recommandation <sup>1</sup>	Mesure
1: Introduire un système de <i>workflow</i> pour la gestion des données de base	Les processus de gestion des données de base ont été revus et optimisés dans toute l'équipe NOVA. Les rôles et les responsabilités sont clairement définis et les étapes des processus entièrement documentés. La traçabilité est désormais garantie de la commande à la mise en service; les processus se font via l'outil.
2: Documenter le cycle de vie des produits	Les modifications de produits se font uniquement via l'outil et sont documentées afin d'assurer leur traçabilité. La première introduction d'un produit est assurée par la gouvernance des TP. Lors de chaque release de données, la branche informe le groupe d'utilisateurs de NOVA des modifications de réseau et de produits via les release notes.
3: Renforcer la <i>Service/Business Continuity</i> et la compléter de mesures proactives	Les exigences posées au <i>Business Continuity Management</i> (BCM) ont été définies avec la branche. Un concept BCM a été établi par le mandataire et discuté en profondeur au sein de la KoV. Celle-ci a pris la décision que les mesures actuelles visant à réduire les risques suffisent et elle renonce donc à d'autres mesures. Les risques de NOVA sont régulièrement examinés, et les lacunes ainsi identifiées sont comblées.
4: Gérer uniformément les droits de tous les composants de NOVA	Un concept de droits uniforme a été défini, et les contrôles internes nécessaires implémentés. Ces derniers sont définis et seront intégrés à l'outil de révision et de <i>compliance</i> . L'implémentation de la séparation des rôles dans l'outil de suivi sera terminée au premier trimestre 2021.
5: Compléter la documentation de sécurité et l'examiner régulièrement	La documentation de sécurité a été complétée. Un audit a été réalisé par l'organe externe «oneconsult» au quatrième trimestre 2020.

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur les recommandations, voir [le rapport du CDF](#).

6: Intégrer NOVA Prestataires au système de contrôle interne des systèmes financiers	Les compétences, les risques et les contrôles des clés ont été implémentés dans le manuel du système de contrôle interne. Les contrôles documentés sont implémentés.
7: Documenter les processus essentiels et mettre à jour les concepts avec les contrôles de la plateforme	Les processus essentiels sont documentés, et les responsabilités relatives à la mise à jour de la documentation seront clairement définies auprès des propriétaires de processus.

Conformément à la recommandation N° 6 du CDF, le manuel du système de contrôle interne de NOVA Prestataires qui a été élaboré en réponse à la mesure a été soumis à l'approbation de la KoV lors de sa séance du 18 janvier 2021. La commission l'a approuvé à l'unanimité.

Avec la mise en œuvre des mesures, l'établissement des optimisations dans le travail quotidien des équipes et le présent rapport, le mandataire met un terme à la révision du CDF.

### Discussion

Prise de connaissance sur eDecide; la discussion n'est pas demandée.

### Prise de connaissance

Le Conseil stratégique

- 1) prend connaissance du fait que le mandataire a mis en vigueur l'ensemble des mesures découlant des recommandations du Contrôle fédéral des finances (CDF);
- 2) prend connaissance du fait que les processus d'amélioration continue ont été définis et que le respect des exigences du CDF est durablement garanti par des responsabilités claires;
- 3) prend connaissance de l'approbation à l'unanimité de la proposition relative au rapport final et du manuel du système de contrôle interne le 18 janvier 2021 par la commission Distribution (KoV);
- 4) prend connaissance du rapport final du mandataire concernant la révision du CDF.

### Annexe

11 Info NOVA Revision EFK Abschlussbericht

## 12 Conditions d'utilisation de NOVA 3.0: base de discussion pour le secrétariat de la COMCO

### Description

Le Conseil stratégique (CS) a décidé de charger l'organe de gestion de l'Alliance SwissPass de résoudre les points des conditions d'utilisation de NOVA pouvant violer les règles de concurrence. Les points concernant le non-octroi aux intermédiaires étrangers d'un accès direct à la plateforme NOVA (1), la restriction de l'assortiment NOVA face aux intermédiaires externes (2) et le non-octroi de commissions aux intermédiaires externes (3) doivent être revus.

L'organe de gestion a donné le mandat d'élaborer une première version retravaillée des conditions d'utilisation de NOVA 3.0. L'avancée actuelle des travaux a été portée à la connaissance de la KoM et de la KoV en janvier 2021 et est présentée aujourd'hui au CS. Il est prévu de discuter des modifications apportées par l'organe de gestion dans le cadre d'un groupe de travail comptant des spécialistes de la distribution et des juristes, de les adapter le cas échéant et de les développer. Le premier échange aura lieu le 9 février 2021.

Il est également prévu qu'un dialogue ait lieu avec le secrétariat de la COMCO pendant la deuxième moitié de février. Les objectifs de cet échange sont les suivants:

- illustrer oralement les divergences entre la deuxième expertise et l'expertise Diebold/Rütsche (différenciation entre distribution et rôle d'intermédiaire, pas de marché de gros ni de prix de gros, conditions d'utilisation de NOVA neutres du point de vue de la loi sur les cartels);
- annoncer au secrétariat de la COMCO que les points des conditions d'utilisation de NOVA jugées problématiques selon la deuxième expertise seront retravaillés;
- démontrer au secrétariat de la COMCO qu'une procédure d'opposition (art. 49a, al. 3 LCart) telle que proposée par l'OFT ne serait pas judicieuse dans le cas présent, en particulier compte tenu du fait que les conditions d'utilisation de NOVA ne contiendront plus de règles potentiellement sanctionnables une fois retravaillées;
- proposer au secrétariat de la COMCO d'évaluer la version retravaillée des conditions d'utilisation de NOVA dans le cadre d'une demande de conseil (art. 23, al. 2 LCart).

Une fois effectuée la révision des conditions d'utilisation de NOVA par le groupe de travail mentionné, il est prévu de soumettre en temps voulu au secrétariat de la COMCO la demande de conseil selon l'art. 23, al. 2 LCart. Il s'agira de montrer comment se présentent les conditions d'utilisation de NOVA après la révision et pourquoi l'Alliance SwissPass les estime dès lors conformes au droit des cartels. Le secrétariat de la COMCO s'exprimera au sujet des adaptations réalisées. Les étapes suivantes dépendent de son évaluation. Le cas échéant, certains points des conditions d'utilisation de NOVA devront être revus encore une fois.

Vue d'ensemble des prochaines étapes:

- 1<sup>re</sup> étape: Le CS discute du fil conducteur en vue de la discussion avec le secrétariat de la COMCO.
- 2<sup>e</sup> étape: La discussion avec le secrétariat de la COMCO a lieu, probablement pendant la deuxième moitié de février. Cet échange poursuit les objectifs suivants:
- illustrer les divergences entre la deuxième expertise et l'expertise Diebold/Rütsche;
  - annoncer que les points potentiellement critiques des conditions d'utilisation de NOVA seront retravaillés;
  - démontrer qu'une procédure d'opposition ne serait pas judicieuse;
  - proposer que les conditions d'utilisation de NOVA soient évaluées dans le cadre d'une demande de conseil.
- 3<sup>e</sup> étape: Révision des conditions d'utilisation de NOVA
- 4<sup>e</sup> étape: Remise de la demande de conseil selon l'art. 23, al. 2 LCart au secrétariat de la COMCO
- 5<sup>e</sup> étape: Le secrétariat de la COMCO s'exprime quant aux conditions d'utilisation de NOVA dans le cadre de la demande de conseil.
- 6<sup>e</sup> étape: La suite des opérations dépend de l'évaluation par le secrétariat de la COMCO.

Le CS doit discuter aujourd'hui 5 février 2021 du fil conducteur joint en annexe prévu pour la discussion avec le secrétariat de la COMCO. Dans ce cadre, il y a lieu de mentionner expressément que, lors du briefing de Lenz & Staehelin, l'organe de gestion partait du principe que les conditions d'utilisation de NOVA 3.0 révisées seraient déjà disponibles au moment de l'entretien avec le secrétariat de la COMCO, qui doit avoir lieu pendant la deuxième moitié de février. Cela ne correspond cependant pas à l'état actuel des travaux (voir à ce sujet plus haut les explications concernant le groupe de travail). C'est pour cette raison que Lenz & Staehelin indique dans le fil conducteur préparé que les conditions d'utilisation de NOVA ont été retravaillées. Il y a lieu d'adapter ce point.

## Discussion

Pour Cornelia Mellenberger, il faut éviter à ce stade d'affaiblir la position de négociation de l'Alliance SwissPass. Nous ne devons pas laisser entendre que les conditions d'utilisation de NOVA 2.0 sont mauvaises. Il y a lieu de parler d'abord avec le secrétariat de la COMCO avant de discuter à l'échelle de la branche. De plus, l'objet figure à l'ordre du jour du Forum des communautés du 12 mars 2021. Nous devons faire attention à ce que nous annonçons, car l'Alliance SwissPass négocie dans le même temps avec le secrétariat de la COMCO.

Au sujet des intermédiaires étrangers, Urs Kessler se demande si une commission nulle est juste. Les ventes ne se feront pas activement sans incitations. Ce point doit être pris en compte et évalué.

Helmut Eichhorn explique que les aspects de la forme et du contenu doivent être séparés sur ce sujet. Sur le plan formel, la discussion avec le secrétariat de la COMCO porte sur une évaluation de la conformité des documents existants aux règles de la concurrence. La conception du contenu doit être clarifiée par après. Concernant l'avis de Cornelia Mellenberger, Helmut Eichhorn indique que la discussion a eu lieu au Conseil stratégique et que trois points contrevenant potentiellement aux règles de la concurrence ont été identifiés dans ce cadre et doivent maintenant être retravaillés. La proposition faite aujourd'hui de se consacrer à ces trois points du contenu est également soutenue par les juristes des CFF en tant que variante minimale. Il n'est pas exclu que le secrétariat de la COMCO pose des exigences sur des points supplémentaires. Il est important d'informer les communautés afin de leur faire connaître les adaptations prévues par le CS et de leur permettre de se pencher suffisamment à l'avance sur une éventuelle modification de leurs tarifs. Rien de plus.

Cornelia Mellenberger confirme que le Conseil stratégique a décidé d'adapter ces trois formulations. Si seule une information relative à l'avancée des travaux est livrée au Forum des communautés, elle l'accepte.

Christian Plüss résume que le fil conducteur de l'entretien a été discuté aujourd'hui et que nous nous appuierons sur celui-ci pour aborder les négociations avec le secrétariat de la COMCO.

## Discussion

Le Conseil stratégique

- 1) discute du fil conducteur élaboré par Lenz & Staehelin en vue de l'entretien avec le secrétariat de la COMCO.

## Annexes

- 12 NEU Info NOVA NB 3.0 Diskussionsgrundlage
- 12\_Beilage Präsentation Meeting WEKO Sekretariat
- 12\_Beilage\_Arbeitsstand NOVA NB 3.0

## 13 Mesures d'économies dans le budget 2021

### Description

Lors de sa séance du 11 décembre 2020, le Conseil stratégique a approuvé les budgets 2021 des mandataires et du crédit d'engagement IT, mais ceci sous réserve de l'examen de mesures d'économies envisageables pour 2021. Il a chargé tous les prestataires de l'Alliance SwissPass de soumettre des propositions concrètes de mesures d'économies assorties d'explications des conséquences y relatives conformément aux instructions de l'organe de gestion.



Le Conseil stratégique examine ces propositions lors de sa séance d'aujourd'hui 5 février 2021 et définit sur cette base les conditions de mise en œuvre d'une éventuelle diminution du budget.

Les propositions ont été soumises à l'organe de gestion dans les délais et doivent avoir été évaluées par les commissions concernées (KoV et KoM) et par le comité Finances et risque d'ici à la séance du CS.

### **Discussion**

Urs Kessler prend la parole au sujet des coûts d'*incoming*. Le marché international s'est totalement effondré depuis mars, en particulier l'Asie et l'Amérique. Les économies ont très clairement été insuffisantes. Le marché international ne se rétablira toujours pas au deuxième trimestre 2021, les diminutions budgétaires sont donc trop faibles et devraient plutôt aller en direction de 50 %. Armin Weber, président de la KoM et membre du conseil d'administration de STS, prend position: en fixant le budget de STS, nous avons âprement débattu du montant juste du budget. En automne, nous avons certainement été plus optimistes que ce qu'autorise la situation actuelle du marché. Le chômage partiel a été prolongé, raison pour laquelle les coûts effectifs sont certainement inférieurs au budget. De plus, le but était de garder délibérément une certaine flexibilité budgétaire. Il est ici question d'un poste budgétaire d'environ 300 000 francs. Armin Weber propose de prévoir 300 000 francs en tant que mesure d'économies supplémentaire.

#### Chiffre 1.1 Organe de gestion:

Daniel Auf der Maur commente les économies relatives aux coûts de personnel décomptés pour l'organe de gestion. La discussion n'est pas demandée.

#### Chiffre 1.5 Clés de répartition et projets de la branche:

Cornelia Mellenberger recommande certes de reporter le calcul de la clé de répartition seven25, mais tout en chargeant la KoM de présenter une proposition concrète de mise en œuvre. Armin Weber saisit la balle au bond et propose de mettre entre parenthèses les mesures d'économies relatives à seven25 afin de les traiter de manière définitive au sein de la KoM en tenant compte des charges résiduelles héritées des conventions additionnelles. Le Conseil stratégique suit cette recommandation.

#### Chiffre 2.5 Marketing:

Ueli Stüchelberger souligne que la branche doit faire face à la difficile tâche de reconquérir sa clientèle. Un besoin d'agir existe d'une part concernant le passage de l'enfance à l'adolescence, et d'autre part pour le marketing des loisirs. Nous devons être bons dans ces domaines et attirer les clients. Il serait dommage d'économiser précisément dans le domaine des loisirs après la pandémie.

Fernando Lehner partage l'avis d'Ueli Stüchelberger. Ce n'est pas le bon moment pour économiser dans le marketing. L'effet net de telles économies n'est pas connu. Cette stimulation est nécessaire. L'arrêt actuel nous fait très mal. Fernando Lehner propose donc clairement que ces 2,5 millions ne soient pas économisés.

Urs Kessler soutient également cette approche. Ne biffer que des campagnes consacrées aux loisirs serait une mauvaise décision. Les acteurs du tourisme ont été fortement touchés, ce que nous devons contrebalancer à partir de l'été.

Cornelia Mellenberger parle en tant que mandataire: nous avons présenté une proposition modérée. Nous avons tenu compte du fait qu'il ne serait assurément pas possible de faire de publicité jusqu'en mars. Si nous constatons que les choses vont plus vite, nous pourrions toujours agir plus tôt. Cornelia Mellenberger expose également que le mandataire a mené de difficiles discussions avec l'OFSP et a en fin de compte pu trouver une bonne solution. L'OFSP voulait aller encore plus loin.

Armin Weber constate que ce qui a été écrit est interprété dans le sens où seul le trafic de loisirs fait l'objet d'économies. Ce n'est pas le cas, certaines autres campagnes sont actuellement repoussées ou suspendues parce qu'elles ne valent actuellement pas la peine d'être menées. D'où un potentiel d'économies. Il ressort clairement de la discussion que le trafic de loisirs doit être stimulé. Armin Weber demande par conséquent que la proposition d'économies ne soit pas unilatéralement interprétée du point de vue du trafic de loisirs.

#### **Décision: approbation**

Membres élus: 11. Voix exprimées: 11. Fernando Lehner et Urs Kessler rejettent la proposition. 87,50 % de lui / 12,50 % de non / 0,00 % d'abstentions. **Résultat: approbation par 87,50 % de oui.**

#### Le Conseil stratégique

- 1) décide de réduire le budget 2021 du marketing selon P512, ch. 2, mandat partiel Marketing de 2,5 millions de francs, de 34,1 à 31,6 millions de francs.

#### Chiffre 4.2.1: Indemnisations et conseil dans le SDN:

Cornelia Mellenberger s'exprime en tant que représentante des CFF: nous avons élaboré, approuvé et introduit le modèle d'indemnisation du SDN. Nous avons convenu que les prestations de conseil étaient indemnisées. Nous avons également convenu de réduire progressivement le montant des indemnités jusqu'au niveau visé. Nous nous sommes dimensionnés en ce sens du côté des CFF. Les prestations de conseil ne diminuent pas du fait de la transition numérique. Nous évoluons ici dans un ordre de grandeur inacceptable. Les CFF rejettent résolument la proposition. Nous ne pouvons pas redimensionner à court terme les prestations de conseil, ni demander le chômage partiel pour le personnel de conseil. La réduction est prévue pour 2022, les CFF participeront à la réduction à ce moment-là.

Christian Plüss indique que la mesure doit être mise en œuvre compte tenu du montant. Il s'agit cependant d'une question de solidarité, la position des CFF est donc compréhensible.

Alberto Bottini ajoute qu'une réduction n'entraînerait pas des économies durables. Le personnel et les coûts demeurent.

Christian Plüss fait procéder au vote concernant la mesure d'économies proposées pour le chiffre 4.2.1 Indemnisations:

#### **Proposition: approbation**

Membres élus: 11. Voix exprimées: 11. Cornelia Mellenberger, Christian Plüss, Urs Kessler et Severin Rangosch rejettent la proposition. 52,08 % de oui / 47,92 % de non / 0,00 % d'abstentions. **Résultat: approbation par 52,08 % de oui.**

#### Le Conseil stratégique

- 1) décide de réduire le montant du poste Indemnisations et conseil dans le SDN selon les P512, ch. 4.2.1 pour 2021 de 10 millions de francs, de 100,0 à 90,0 millions de francs.

Christian Plüss conclut pour résumer que beaucoup a été biffé dans le budget 2021. Il y a lieu de remarquer que certains des coûts ne sont pas économisés, mais repoussés, et qu'ils surviendront donc plus tard s'ils sont réinscrits au budget. Au total, avec les différentes décisions prises, la réduction du budget est décidée telle qu'elle a été demandée.

### Décision: approbation

Le Conseil stratégique

- 1) décide de réduire à titre de mesure extraordinaire de 23 397 000 francs le budget 2021 (état de novembre 2020), celui-ci passant de 218 087 358 à 194 690 358 francs ~~de 26 254 000 francs le budget 2021, celui-ci passant de 220 112 358 à 193 858 358 francs~~. Les différentes mesures d'économies sont décrites en détail dans la vue d'ensemble «Sparmassnahmen Mandate Alliance SwissPass» jointe en annexe;
- 2) charge l'organe de gestion de l'exécution formelle de la présente décision dans les organes de l'association ch-integral et la SPD-TP SA.

### Annexes

- 13\_Diskussion und Genehmigung Sparmassnahmen Budget 2021
- 13\_Beilage Einsparpotenziale Budget 2021 SBB Teilmandate ASP\_Version Strategierat
- 13\_Beilage Finanzen Geschäftsstelle Budget 2021 Sparmassnahmen
- 13\_Beilage Sparmassnahmen Mandate Alliance SwissPass Budget 2021

## 14 Divers et répertoire des objets

Cornelia Mellenberger indique que David Blatter, nouveau responsable de la gestion du trafic régional, reprendra la responsabilité des appels d'offres. Le poste qu'il occupait jusqu'à présent a été mis au concours. Les dossiers de personnes intéressées peuvent être transmis à Cornelia Mellenberger.

La séance est close à 12h40.

Pour le procès-verbal  
Berne, le 12 février 2021



Christian Plüss  
Vice-président a. i. du Conseil stratégique



Bruno Lehmann  
Gestion des organes de l'Alliance SwissPass

N. B.: En cas de doute, la version allemande fait foi.